



Evolis Card Printer

Garantie limitée de deux ans

Inclut le modèle d'imprimante suivant : Tattoo² Card Printer

1) VÉRIFICATION DU PRODUIT À LA RÉCEPTION

À la réception, vous devrez immédiatement examiner tous les composants de l'imprimante pour cartes plastiques Evolis qui vient de vous être livrée. Au cas où un composant manquerait, serait endommagé ou comporterait un défaut visible, vous devrez en informer Evolis ou votre Revendeur Evolis vous ayant vendu l'imprimante, dans les dix (10) jours à partir de la date de livraison du produit. Si vous n'en informez pas votre revendeur dans les délais indiqués, il sera entendu que vous acceptez le produit et que vous renoncez à toute réclamation contre Evolis et/ou votre Revendeur Evolis quant aux dommages ou défauts visibles au moment de la livraison.

2) COUVERTURE DE LA GARANTIE

Evolis Card Printer ("Evolis") garantit à l'acheteur d'origine que l'imprimante (modèle(s) mentionné(s) ci-dessus) ne comportera aucun défaut de fabrication ou de fonctionnement pendant une période de deux (2) ans à partir de la date d'achat d'origine. L'acheteur d'origine devra pouvoir prouver l'achat ou avoir enregistré l'imprimante sur le site Internet www.evolis.com.

Si l'imprimante présentait un défaut de fabrication ou de fonctionnement pendant la période de garantie, Evolis réparera, remplacera, à ses frais, ou remboursera le prix payé pour l'imprimante. Un produit réparé ou remplacé sera couvert par la garantie jusqu'à extinction de la garantie d'origine.

Pour une réclamation dans la période de garantie, vous devrez contacter un Revendeur Evolis. L'emballage, les frais d'envoi et l'assurance de l'imprimante du lieu d'utilisation au Revendeur Evolis seront à la charge de l'acheteur. Le Revendeur Evolis prendra en charge les frais d'envoi et l'assurance de l'imprimante de l'atelier de réparation à l'adresse de l'acheteur.

3) EXCLUSIONS DU SERVICE DE GARANTIE

Evolis n'assurera aucune garantie si le numéro de série a été retiré de l'imprimante.

Evolis n'assurera aucune garantie si l'imprimante n'a pas été entretenue correctement ou si elle cesse de fonctionner suite à :

- Une non-observation des instructions d'installation mentionnées dans les manuels de l'imprimante,
- Une utilisation excessive du cycle de nettoyage de l'imprimante et/ou de la tête d'impression non conforme aux instructions mentionnées dans les manuels de l'imprimante,
- Une utilisation de consommables non homologués par Evolis. Par exemple, l'utilisation de rubans non homologués par Evolis peut affecter la qualité et la fiabilité des travaux d'impression, produire des impressions de mauvaise qualité, voire affecter le fonctionnement de l'imprimante. La garantie ne couvre pas les dommages matériels ou les problèmes de qualité dus à une utilisation de rubans non homologués Evolis,
- Toutes modifications ou adaptations de l'imprimante non expressément communiquées ou approuvées par Evolis.
- Une utilisation d'options non fabriquées / recommandées par Evolis,
- Une utilisation de supports d'impression (cartes) non recommandés par Evolis,
- Un renvoi incorrect (le renvoi de l'imprimante dans un emballage différent de l'emballage d'origine),
- Des dommages causés par des catastrophes telles qu'un incendie, une inondation ou un orage,
- Des réparations effectuées par un Revendeur ou un ERC (Evolis Repair Centre) non agréé par Evolis.

L'affranchissement, l'assurance ou l'envoi seront aux frais de l'acheteur en cas de présentation au service de garantie de l'imprimante Evolis. Si un défaut mentionné ne pouvait être identifié ou reproduit lors de la réparation, vous devrez en assumer les frais.

Evolis n'est pas tenu de réparer, remplacer ou rembourser le produit si l'acheteur ne renvoie pas l'imprimante défectueuse à Evolis.

Si Evolis n'était pas capable de réparer le produit défectueux sous garantie, elle le remplacera par un produit neuf ou d'occasion à condition que ses fonctions soient au moins similaires à celles du produit d'origine à remplacer.

Aucun produit ne sera renvoyé à Evolis sans un numéro de RMA (Autorisation de Renvoi de Matériel). Pour obtenir un numéro de RMA, veuillez contacter votre Revendeur Evolis ou tout ERC (Evolis Repair Centre) agréé.

Pour tous les renvois de produits, votre Revendeur Evolis ou un ERC (Evolis Repair Centre) agréé peut vous demander de fournir une preuve d'achat.

Vous êtes responsable de tous dommages causés lors du renvoi du produit dans un emballage non approprié. Le cas échéant, Evolis Card Printer pourra refuser la réception des produits.

4) GARANTIE DE LA TÊTE D'IMPRESSION

Evolis garantit, dans des conditions d'utilisation et de fonctionnement correctes, une tête d'impression thermique sans défaut de fabrication et de fonctionnement pendant une période de deux (2) ans à partir de la date d'achat d'origine de l'imprimante.

L'utilisateur prendra toutes les précautions nécessaires afin d'insérer dans l'imprimante des cartes propres, exemptes de dépôts de poussière ou de corps étrangers.

De plus, la fréquence et la qualité du nettoyage sont des facteurs déterminants permettant à l'utilisateur de prolonger la durée de vie de la tête d'impression. Un soin tout particulier sera donc apporté à cette opération. L'utilisateur doit se référer aux conseils prodigués dans le manuel d'utilisation de l'imprimante Evolis.

Evolis garantit, dans des conditions d'utilisation et de fonctionnement correctes, une tête d'impression thermique sans défaut de fabrication et de fonctionnement pendant une période de un (1) an à partir de la date d'achat d'origine de l'imprimante.

En cas de réclamation due à une tête d'impression défectueuse, Evolis se réserve le droit d'inspecter l'imprimante, la tête d'impression et vos cartes vierges et/ou imprimées pour vérifier qu'un tel défaut n'a pas été causé par des rubans non agréés Evolis et/ou des cartes non conformes aux spécifications d'Evolis, ou bien par des particules ou substances étrangères ayant causé une abrasion. La décision d'Evolis quant à une telle réclamation sera irrévocable.

Si vous pensez qu'une tête d'impression est défectueuse, veuillez contacter votre Revendeur Evolis ou un ERC (Evolis Repair Centre) agréé pour demander de l'aide.

Si la tête d'impression est défectueuse, Evolis s'engage, en vertu de cette garantie uniquement, à remplacer la pièce défectueuse ou à rembourser le prix d'achat de la tête d'impression. La tête d'impression de substitution sera couverte par la garantie jusqu'à extinction de la garantie d'origine.

5) GARANTIE DES PIÈCES DÉTACHÉES

Evolis garantit toutes les pièces détachées contre toute défectuosité matérielle ou de fabrication pour six (6) mois (sauf mention contraire) à compter de la date d'achat d'origine. Cette garantie ne couvre plus le produit s'il est modifié, mal installé, mal utilisé ou endommagé suite à un accident ou à une négligence.

Dans le cas d'une tête d'impression, la garantie de six (6) mois ne s'applique que sous respect de l'ensemble des conditions d'entretien et d'utilisation présentées au point quatre (4) GARANTIE DE LA TÊTE D'IMPRESSION de ce document.

6) LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

LES CONDITIONS DE GARANTIE MENTIONNÉES CI-DESSUS REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU LÉGALE, COMPRENANT MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTES LES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UNE FIN PARTICULIÈRE.

L'UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR EN CAS DE NON RESPECT DE CETTE GARANTIE LIMITÉE DEVRA ÊTRE EXPOSÉ DE FAÇON AUSSI EXPLICITE QUE CI-DESSUS.

NI EVOLIS CARD PRINTER, NI LE REVENDEUR DE L'ÉQUIPEMENT OU DES SYSTÈMES MENTIONNÉS CI-DESSUS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DE TOUTE RÉCLAMATION OU DE TOUT DOMMAGE FORTUIT, CONSÉCUTIF, SPÉCIAL, INDIRECT OU TOUT AUTRE SIMILAIRE COMPRENANT DES PERTES DE PROFITS, DES PRÉJUDICES DUS À UNE NON-UTILISATION OU TOUT AUTRE PRÉJUDICE COMMERCIAL MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DES POSSIBILITÉS DE TELS DOMMAGES, ET EN AUCUN CAS EVOLIS CARD PRINTER OU SES REVENDEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DEVANT LE CLIENT OU DES TIERS DU PRIX EXCESSIF PAYÉ POUR L'IMPRIMANTE, INDÉPENDAMMENT DE LA NATURE OU DE LA FORME DE LA RÉCLAMATION.

LA GARANTIE ACTUELLE EST RÉGLEMENTÉE ET INTERPRÉTÉE CONFORMÉMENT AUX LOIS FRANÇAISES EN VIGUEUR.

À L'EXCEPTION DES RÉSERVES ACCEPTÉES PAR EVOLIS, LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BRUXELLES EST LE SEUL TRIBUNAL DE JUSTICE COMPÉTENT EN CAS DE LITIGE LIÉ DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT À LA GARANTIE ACTUELLE.